Département Haute-Loire

Arrondissement Le Puy-en-Velay

Commune MOUDEYRES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2022 A 20H30

Effectif légal du conseil municipal : 10 Nombre de conseillers présents : 5 Date de convocation : 04.01.2022 Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Subvention au budget annexe Chaumière des Saveurs
- 2. Création d'un poste permanent à temps non complet
- 3. Adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » du CDG
- 4. Transfert au SDE de la gestion de la RODP due par les opérateurs de communications électroniques
- 5. Travaux de renouvellement de l'éclairage public

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
GENTES Laurent	PERBET Yoann
GIROUD Florence	

Absent(s) excusé(s):

DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

ROUX Elodie donne pouvoir à GENTES Laurent CELLE Éric donne pouvoir à GRAIL Jérôme

Absent(s): DALENS Gérard, ROUSSET Cédric

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021.

### 2. Subvention au budget annexe Chaumière des Saveurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Chaumière des Saveurs d'un montant de 91 223,13 €.

Vote: 7 voix pour; 1 voix contre

#### 3. Création d'un poste permanent à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif appartenant à la filière territoriale administrative, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2022.

## 4. Adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » du CDG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer aux missions « Assistance progiciels » et « Dématérialisation des procédures » proposées par le Centre de gestion de Haute-Loire.

# 5. Transfert au SDE de la gestion de la RODP due par les opérateurs de communications électroniques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'instaurer la RODP due par les opérateurs de communications électroniques et confient au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance.

Vote: 5 voix pour; 1 voix contre, 2 abstentions

#### 6. Travaux de renouvellement de l'éclairage public

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de renouvellement /optimisation de l'éclairage public. M. le Maire présente l'avant-projet ainsi que l'estimation financière qui a été faite par l'entreprise Fraisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- de valider le projet de renouvellement de l'éclairage public,
- d'approuver le montant de la participation communale soit :
  - 7 135,56 € avec le financement LEADER

OU

- 19 776,00 € sans le financement LEADER
- de prévoir cette somme au budget communal de 2022,
- d'autoriser le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire, Laurent GENTES